



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ADEME

Question écrite n° 110599

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la situation des financements de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en région Rhône-Alpes, et particulièrement sur le soutien au développement de la filière bois. En effet, la région Rhône-Alpes est très active dans ce domaine et les projets de chaufferies collectives au bois sont de plus en plus nombreux. Le volume des investissements en projet pour l'ensemble de la région est de l'ordre de 35 millions d'euros à la fin juin 2006, ce qui nécessiterait 8 millions d'aides au niveau de l'ADEME. Ces besoins seront probablement doublés à la fin 2006. Or le budget de la délégation Rhône-Alpes n'est à ce jour que de 2 millions d'euros pour toute l'année 2006. Le maintien de cette situation ferait baisser le taux d'intervention de l'ADEME de 22 % par projet en moyenne à moins de 5 %, ce qui signifie que de nombreux projets ne seront plus aidés par cette agence. Cette situation est préoccupante. Si les conditions de financement ne sont pas améliorées et si les aides attendues au moment de l'étude des projets ne sont pas confirmées, beaucoup de maîtres d'ouvrage, et particulièrement les communes, vont abandonner la solution bois énergie. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures efficaces le Gouvernement entend prendre pour éviter cette diminution des financements.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la situation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), notamment de sa capacité à soutenir le développement de la filière « bois combustible » dans la région Rhône-Alpes. S'agissant de l'exercice budgétaire en cours, le conseil d'administration de l'ADEME a adopté, lors de sa séance du 11 octobre 2006, une décision modificative de son budget d'intervention comportant notamment une majoration de 4,5 millions d'euros du montant des crédits destinés aux projets de chaufferies « bois-combustible » qu'elle finance en partenariat avec les conseils régionaux. L'Agence a mobilisé pour cela un surcroît de ressources fiscales provenant de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel, dont le montant lui est entièrement affecté depuis le 1er janvier 2006. Au cours de l'exercice 2007, l'ADEME a prévu de poursuivre ses efforts en faveur de la filière « bois énergie » en partenariat avec les conseils régionaux, en privilégiant les projets les plus performants, tant du point de vue énergétique qu'environnemental. Elle pourra utiliser à cet effet une dotation supplémentaire de 20 millions d'euros que le Gouvernement a récemment décidé de lui attribuer pour qu'elle puisse soutenir à plus grande échelle le développement des réseaux de chaleur.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110599

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12050

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 827